



CHÂTEAU de MESNIÈRES

COLLÈGE • LYCÉE • SUPÉRIEUR

Indice de Biodiversité Potentielle

DISPOSITIF

Forêt privée du Hellet (76)

Applications
à l'échelle de la parcelle

Fiche 3 : Hêtraie-chênaie irrégulière

Projet **BIODIFOR**

Lycée forestier de Mesnières-en-Bray

www.lycee-chateau-mesnieres.fr

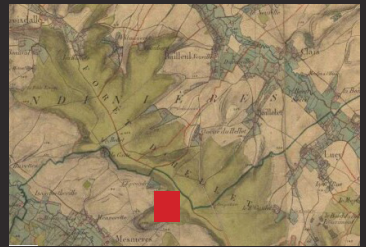
www.biodifor.fr



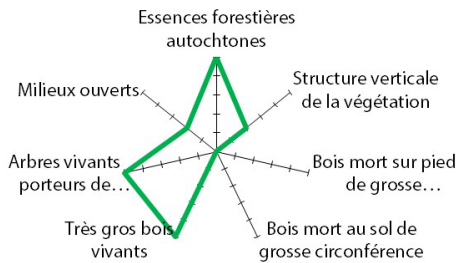
Diagnostic IBP

1 ha

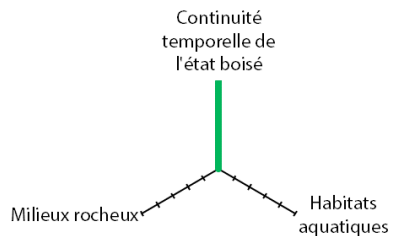
IBP contexte		Note
H	forêt ancienne	5
I		0
J		0
		5
IBP gestion et peuplement		Note
A	Hêtre, Chêne S. et P., Bouleau, Frêne, Erables	5
B	3 strates	2
C	0 pieds /ha	0
D	0 pièces / ha	0
E	>5 pieds/ha	5
F	Cavités, charpentières brisées	2
G	Trouées	2
		16
IBP total		21



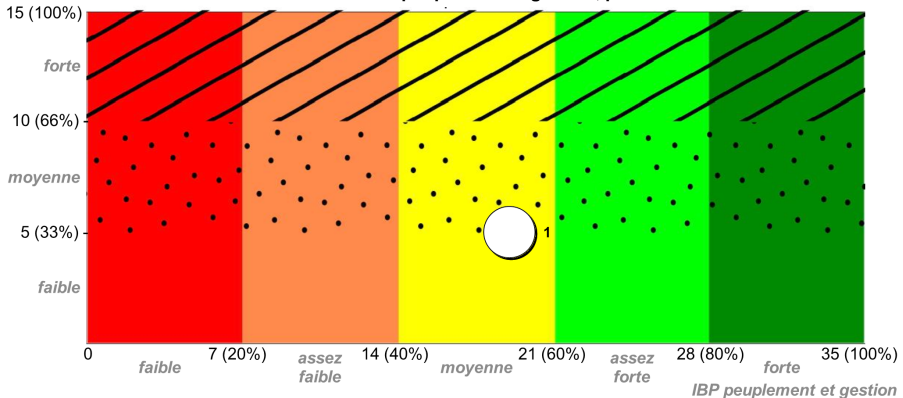
IBP - facteurs liés au peuplement et à la gestion forestière



IBP - facteurs liés au contexte



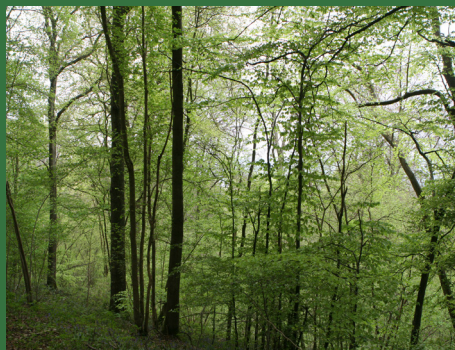
IBP contexte vs IBP peuplement et gestion, par relevé



NB : La taille des points est proportionnelle à la surface totale des relevés (± surf. parcourue des relevés)

Recommandations de Gestion

Cette unité de gestion est composée d'une futaie irrégulière mélangée à base de Hêtre et de Chênes.



Le diagnostic IBP des facteurs liés à la gestion est favorable sur les critères suivants : présence de Très gros bois, de microhabitats, diversité des essences, milieux ouverts, stratification.

Le bois mort sur pied ou au sol est par contre insuffisant. A ce titre, on pourra préconiser de laisser les purges de gros bois exploités sur place afin de maintenir du bois mort, ne pas exporter les branches lors des éclaircies (meilleure conservation de la fertilité des sols).

Pour maintenir une structure irrégu-

lière et un mélange d'essence dans un peuplement, il faut tout d'abord maintenir une surface terrière entre 15 et 18 m² / ha (15m² après coupe et 18m² avant coupe).

Si ceci n'est pas respecté, le peuplement peut prendre deux dérives possibles :

- La surcapitalisation va bloquer l'arrivée de la lumière au sol et donc très rapidement compromettre le renouvellement. De plus il va entraîner la perte des essences plus héliophiles tels que le chêne ;
- La surexploitation va engendrer des coûts importants de travaux sylvicoles liés à une végétation concurrente difficile à contenir (ronce,...).

La rotation devra être fixée tous les 8 à 10 ans.

La coupe devra être prélevée une surface terrière d'environ 3m², ce qui représente 60 à 80 m³ par hectare (15 à 20% du volume à l'hectare).

Une coupe à mi-rotation devra être effectuée dans les perches et petits bois. Interventions à 1/4 de rotation à prévoir pour les soins aux semis si nécessaire.

Site internet

www.biodifor.fr

Pour aller plus loin....

- » Demandes d'animation
- » Téléchargez nos fiches d'activités
- » L'IBP dans les formations forestières

